

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

CLAIRE AMITIÉ FRANCE
Association déclarée de la loi de 1901

Siret 775.694.615.00086
59, rue de l'Ourcq
75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'Assemblée Générale de l'association CLAIRE AMITIÉ FRANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion**a. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 avril 2024

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président

Laurent du SORBIER

COMPTES ANNUELS

CLAIRE AMITIE FRANCE

59, rue de l'Ourcq

75019 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 8790B

SIRET : 77569461500011



www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

SLG EXPERTISE : 10 Rue Pergolèse 75116 **PARIS** - Tél 01 42 25 53 64

SLG EXPERTISE LILLE : 867 Avenue de la République 59700 **MARCO-EN-BAROEUL** - Tél 03 28 36 28 60 - Fax 03 20 86 45 95

SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 6920Z - Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord Pas de Calais - Membre de la Compagnie de Paris et de Douai

SOMMAIRE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Association bilan Actif	3
Association bilan Passif	4
Assoc. Résultat (liste)	5
	7
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	11
Provisions inscrites au bilan	12
Actif circulant - Créances	13
Comptes régularisation Actif	14
Tab suivi des fonds dédiés	15
Etat des échéances des dettes	18
Cptes de régularisation Passif	19
Les effectifs	20

ASSOCIATION BILAN ACTIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	33 574	33 574		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 147		49 147	49 147
Constructions	8 036 028	5 280 009	2 756 019	2 977 694
Installations techn., matériel et outil. ind.	891 333	836 946	54 387	69 307
Immobilisations corporelles en cours	16 620		16 620	16 620
Avances et acomptes				
Autres	950 756	708 607	242 149	299 188
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 891		1 891	1 876
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	128 815		128 815	130 579
TOTAL (I)	10 108 164	6 859 136	3 249 027	3 544 411
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	535 045		535 045	766 095
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	251 498		251 498	202 129
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 941 975		1 941 975	1 557 398
Charges constatées d'avance	26 162		26 162	37 943
TOTAL (II)	2 754 680		2 754 680	2 563 565
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 862 844	6 859 136	6 003 707	6 107 976

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION BILAN PASSIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	300 352	300 352
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	35 139	35 139
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	499 154	492 021
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	333 741	330 650
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>		
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>		
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>		
Autres		
Report à nouveau	261 754	206 956
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	145 422	4 954
Excédent ou déficit de l'exercice	103 303	61 932
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	254 028	24 069
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 199 701</i>	<i>1 096 399</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 917 294	2 041 404
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	3 116 995	3 137 803
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 198 926	1 123 736
TOTAL (II)	1 198 926	1 123 736
PROVISIONS		
Provisions pour risques	96 389	77 389
Provisions pour charges	26 974	
TOTAL (III)	123 362	77 389
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 462	339 895
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 057	333 141
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 088 578	1 011 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		483
Autres dettes	106 526	73 391
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	48 800	11 000
TOTAL (IV)	1 564 423	1 769 047
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 003 707	6 107 976

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIÉ FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	280	130
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services	435 888	370 267
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 684 284	2 142 170
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	7 615 993	7 076 360
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	273 107	92 603
Mécénats		47 700
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		8 318
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 931	47 422
Utilisations des fonds dédiés	392 570	148 539
Autres produits	3 604	32
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 413 656	9 933 540
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et de fournitures	-7 100	
Autres achats et charges externes	3 704 701	3 408 867
Aides financières	227 733	
Impôts, taxes et versements assimilés	598 443	497 513
Salaires et traitements	4 293 038	3 791 739
Charges sociales	1 717 221	1 330 738
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	379 296	409 527
Dotations aux provisions	48 974	15 526
Reports en fonds dédiés	467 760	574 635
Autres charges		-6
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	11 430 064	10 028 537
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 408	-94 998
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 037	182
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 037	182

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 155	5 123
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 155	5 123
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 882	-4 941
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		29 751
Sur opérations en capital	130 910	133 056
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	130 910	162 807
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 419	936
Sur opérations en capital	2 010	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	13 429	936
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	117 481	161 871
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 652	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	11 556 603	10 096 528
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	11 453 301	10 034 596
EXCÉDENT OU DÉFICIT	103 303	61 932
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	254 028	24 069

PRÉSENTATION

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'objet social de l'entité :

L'association Claire Amitié France, créée en 1954, a pour objet principal l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes en difficulté dont elle assure la réadaptation à la vie sociale et favorise l'insertion professionnelle. Son activité d'origine en faveur de jeunes femmes avec ou sans enfants s'est progressivement élargie à l'accompagnement et la protection de la jeunesse, à l'hébergement d'urgence et, depuis 2022, à l'accompagnement de femmes victimes de violences.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Claire Amitié France gère, en IDF et dans l'Aube, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'hébergement d'urgence (CHU), un centre maternel, un dispositif de logements-relais, un service d'hébergement semi autonome et un service d'accompagnement à la vie sociale.

L'association dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 645 places dont 622 places pérennes et 23 places Hiver ou exceptionnelles.

Pour 2023, son budget global s'élevait à 10,7 M€, dont 10,2 M€ de produits issus de la tarification sous deux formes, dotations et subventions.

Depuis décembre 2019, deux CHRS et deux CHU sont réunis au sein d'un Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DRHIL du Val de Marne.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Au début de l'automne, Claire Amitié France a ouvert un service d'accueil de jeunes majeurs de 21 places dans le département du Val de Marne.
- Les modalités de financement de l'activité « Logements-relais » ont été redéfinies par le département du Val de Marne dans une convention signée le 26 juin 2023. Jusqu'alors il était établi chaque mois une facture basée sur un prix de journée fixé au budget. A compter du 1^{er} juillet 2023, le département verse à l'association une subvention de montant fixe. Les produits de l'établissement sont ainsi devenus indépendants de l'activité.
- Au terme de la procédure conduisant à l'établissement du prix de journée du SHSA pour 2023, le département du Val de Marne a rejeté des dépenses constatées au compte administratif 2021, dont des dépenses expressément autorisées lors des échanges relatifs au budget exécutoire 2021 avec l'autorité de tarification. Le département a corollairement réduit d'autant la base de détermination du prix de journée. Claire Amitié France a introduit en mars 2024 un recours gracieux auprès du président du département contre cette décision.
- L'association a subi une hausse massive de ses dépenses en fluides liée à l'envolée des tarifs de l'électricité et du gaz. Après détection et analyse des causes de l'augmentation, Claire Amitié a pris un ensemble de décisions portant sur la résiliation et la renégociation de ses contrats d'achat d'énergie afin d'en réduire le coût. Les premières ont pris effet au 1^{er} novembre 2023. L'impact du surcroît de charges sur le résultat de l'année a été compensé par le don d'un mécène.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

ANNEXE

CLAIRE AMITI E FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 60 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 25 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Installations gles, agencement	5 à 20 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Matériel informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	5 à 20 ans
- Logiciels	2 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux dont l'association est locataire

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE.
- l'association CLAIRE AMITIE FRANCE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement obtenues s'élèvent à 3 404 119 euros brut, reprises en résultat au rythme des Amortissements ; Au 31 décembre 2023, le montant restant à amortir s'élève à 1 917 294 euros

La reprise à hauteur de 124 110 euros, des subventions d'équipements obtenues dans le passé et amorties en parallèle des immobilisations qu'elles ont servies à financer, est classée en produits exceptionnels, malgré le fait qu'elle soit récurrente et vienne compenser partiellement la dotation aux amortissements enregistrée dans les charges d'exploitation.

TABLEAU DES FONDS PROPRES

	A nouveau	Diminution	Augmentation	Solde
102000 Fonds associatifs	300 351,97	-	-	300 351,97
104200 Prime fusion Clair Logis Troyes	35 138,87	-	-	35 138,87
106820 Réserve d'investissements	49 255,01	-	5 658,13	54 913,14
106850 Réserve de trésorerie	330 714,99	-	3 026,23	333 741,22
106860 Réserve de trésorerie	5 047,82	-	-	5 047,82
106870 Réserve de compensation	107 067,89	1 616,23	-	105 451,66
110000 Report à nouveau	202 001,96	85 669,60	-	116 332,36
115000 Résultat sous contrôle financeur 2021	62 016,15	0,55	-	62 015,60
115002 Résultat sous contrôle financeur 2022	- 61 045,08	-	140 533,70	79 488,62
115110 Excédents affectés à des mesures d'exploitation	3 917,64	-	-	3 917,64
120000 Résultat	61 931,68	61 931,68	103 302,57	103 302,57
TOTAL	1 096 398,90	149 218,06	252 520,63	1 199 701,47

ANNEXE

CLAIRE AMITI E FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	33 574				
CORPORELLES	Terrains		49 147				
	Constructions	Sur sol propre	5 181 807				
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	2 813 402			40 820	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		867 998			23 335	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	258 760				
		Matériel de transport	217 435				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	462 652				23 516
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours		16 620				
	Avances et acomptes						
		TOTAL	9 867 820			87 670	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations		1 876			15	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		130 579			18 377	
		TOTAL	132 455			18 393	
		TOTAL GENERAL	10 033 849			106 063	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			33 574		
CORPORELLES	Terrains				49 147		
	Constructions	Sur sol propre			5 181 807		
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons			2 854 222		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				891 333		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			258 760		
		Matériel de transport		11 607		205 828	
		Mat. bureau, inform., mobilier			486 168		
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours				16 620		
	Avances et acomptes						
		TOTAL			9 943 884		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				1 891		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières			20 141	128 815		
		TOTAL			20 141	130 706	
		TOTAL GENERAL			31 748	10 108 164	

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE

CLAIRE AMITI E FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		33 574			33 574
TOTAL		33 574			33 574
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	2 586 452	166 591		2 753 043
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.		2 431 062	95 904		2 526 966
Inst. techniques matériel et outil. industriels		798 691	38 255		836 946
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	134 008	16 180		150 187
	Matériel de transport	140 161	15 105	9 597	145 669
	Mat. bureau et informatiq., mob.	365 490	47 261		412 751
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		6 455 864	379 296	9 597	6 825 563
TOTAL GENERAL		6 489 438	379 296	9 597	6 859 136

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

CLAIRE AMITI E FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	77 389	48 974	3 000	123 362	
TOTAL		77 389	48 974	3 000	123 362
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		77 389	48 974	3 000	123 362
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		48 974	3 000	
	- financières				
	- exceptionnelles				

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	128 815		128 815
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	535 045	535 045	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	251 498	251 498		
Charges constatées d'avance	26 162	26 162		
TOTAUX		941 520	812 705	128 815
Henvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	26 162
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	26 162

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	29 160
Autres créances	44 195
Disponibilités	
TOTAL	73 355

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESSMS

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Porticus		60 000				60 000	
Le Maillon		1 000				1 000	
Le Maillon		50 000				50 000	
Provision travaux pour toiture		22 000				22 000	
Fondation Notre Dame		2 009				2 009	
Provision Chaudière Coueilly		15 871				15 871	
Fondation Notre Dame		9 119	1 500			7 619	
Provision travaux électricité		7 250				7 250	
Cibiel Lannelongue		10 000				10 000	
Provision travaux sécurité		8 626				8 626	
Petites Pierres		651				651	
Fondation Cibiel Lannelongue Travaux électricité		15 500				15 500	
Fondation Notre Dame travaux toiture Paris		17 786	2 000			15 786	
M.Clave Réfection toiture pavillon D		14 400	1 600			12 800	
Travaux bureaux Champigny		203 274	13 860			189 414	
Travaux 9 rue des Roitelets Champigny sur Marne		3 197	2 557			640	
M.Clave Réfection toiture pavillon D		40 736	4 526			36 210	
TOTAL		481 419	26 043			455 376	

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Travaux DDETSPP		2 000				2 000	
Indemnité de licenciement		1 200				1 200	
Contrat aidés Troyes AMICLA		1 010				1 010	
CHRS du val de Marne AMICLA		1 423				1 423	
Dons non affectés AMICLA					5 950	5 950	
Cibiél projet AMICLA		19 614				19 614	
Devoteam					1 500	1 500	
Cibiél formation CNV					40 000	40 000	
Fondation Hottinger pour investissement					12 202	12 202	
Fondation Texier trust jeux éducatifs					10 000	10 000	
Petite Pierres		14 235				14 235	
Fondation Caisse d'Epargne		3 000				3 000	
Fondation Thérèse Cornille non affecté					4 000	4 000	
Fondation Avenir meilleur surcout fluides					20 000	20 000	
Fondation Avenir meilleur don non affecté					10 000	10 000	
BNP Paribas versement 2020 pour CHRS Troyes		1 000				1 000	
Mairie de Bry sur Marne		3 000				3 000	
Frais de siège sur excédent DRIHL 93		19 000				19 000	
Evaluation externe DCSP 10		5 681				5 681	
Fondation de France pour CHRS Troyes		2 000				2 000	
Sorties pour les jeunes Mairie de Nogent sur Marne		10 859				10 859	
SHSA Versements AMA 2022 et 2023 perçus		169 493			196 567	366 060	

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Subvention CHU 94 exceptionnel	157 081	157 081	167 540	167 540
CHU 93	209 446	209 446		
CHRS du val de Marne AMICLA	274			274
Fondation BNP Paribas	9 000			9 000
Sisley	10 000			10 000
Fondation Thérèse Cornille pour projet futur	3 000			3 000

TOTAL

642 316

366 527

467 759

743 548

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

CLAIRE AMITI E FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	119 462	43 852	55 107	20 504
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	201 057	201 057		
Personnel & comptes rattachés	394 588	394 588		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	626 988	626 988		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 652	2 652		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	64 351	64 351		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	106 526	106 526		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	48 800	48 800		
TOTAUX	1 564 423	1 488 813	55 107	20 504
Henvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	220 989			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	48 800
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	48 800

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 330
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 645
Dettes fiscales et sociales	547 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	618 425

ANNEXE

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	121,23	103,35
Ingénieurs et cadres	25,42	23,07
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	95,81	80,28
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		